

Date de révision 22/01/2024

Numéro de révision 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Lustreur Haute Brillance
Codes produit	HAPP0109A
Numéro du fiche de données de sécurité	21772
Substance pure/mélange	Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Car Maintenance Product
Utilisations déconseillées	Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant Holts Auto Unit 100 Barton Dock Road Manchester United Kingdom M32 0YQ Pour plus d'informations, contacter	Fournisseur Holt Lloyd Services, 52 Rue des 40 Mines, 60000 – Allonne, France
---	--

Point de contact www.holtsauto.com

Adresse e-mail www.holtsauto.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Holt Lloyd International: UK - 00 44 (0) 161 866 4800 Office Hours - Mon - Thurs: 8am - 5pm. Fri - 8am - 1pm.
00 44 (0) 161 886 4806 (24 Hour Voicemail).

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Europe	Europe: 00 44 (0) 161 866 4800 Office Hours - Mon - Thurs: 8am - 5pm. Fri - 8am - 1pm. 00 44 (0) 161 886 4806 (24 Hour Voicemail).
Autriche	+43 1 31304 5620; chemikalien@umweltbundesamt.at
Belgique	+32022649636; info@poisoncentre.be
Irlande	+353 (1) 809 2166 / +353 (1) 809 2566; chemicalsinfo@beaumont.ie
Royaume-Uni	Holt Lloyd International: UK - 00 44 (0) 161 866 4800 Office Hours - Mon - Thurs: 8am - 5pm. Fri - 8am - 1pm. 00 44 (0) 161 886 4806 (24 Hour Voicemail).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

EUH208 - Contient 2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE, 1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE Peut produire une réaction allergique.

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P501 - Éliminer le contenu et les récipients dans conformément aux réglementations locales.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 6.85388 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.**2.3. Autres dangers**

Provoque une légère irritation cutanée.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Triethanolamine 102-71-6	1 - <2.5%	01-2119486482-31-00 00	203-049-8	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H335)	-	-	-
DIETHANOLAMINE 111-42-2	0.025 - <0.25%	01-2119488930-28-00 00	203-868-0 (603-071-00 -1)	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) STOT RE 2 (H373)	-	-	-
1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE 2634-33-5	0.025 - <0.25%	01-2120761540-60-00 00	220-120-9 (613-088-00 -6)	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Acute 1 (H400)	Skin Sens. 1 :: C>=0.05%	-	-
2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE 26530-20-1	<0.025%	Aucune donnée disponible	247-761-7 (613-112-00 -5)	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 2 (H330) Skin Corr. 1 (H314) Eye Dam. 1 (H318)	Skin Sens. 1A :: C>=0.0015%	100	100

				Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) (EUH071)			
--	--	--	--	---	--	--	--

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Triethanolamine 102-71-6	4190	20000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
DIETHANOLAMINE 111-42-2	780	13034.07	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
1,2-BENZISOTHIAZOLIN -3-ONE 2634-33-5	1020	2001	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
2-OCTYL-2H-ISOTHIAZ OL-3-ONE 26530-20-1	125+ 550	311+ 690	0.27+	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

+ Cette valeur est l'estimation harmonisée de la toxicité aiguë (ETA) répertoriée dans l'annexe VI du CLP, partie 3. Cette valeur ETA harmonisée doit être utilisée lors du calcul de l'estimation de la toxicité aiguë (ETAmix) pour classer un mélange contenant la substance répertoriée

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Inhalation	Transporter la victime à l'air frais.
Contact oculaire	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.
Effets de l'exposition	Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Aucune information disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation Mettre en place une ventilation adaptée.

sans danger

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Triethanolamine 102-71-6	-	TWA: 0.8 ppm TWA: 5 mg/m ³ STEL 1.6 ppm STEL 10 mg/m ³ S+	TWA: 5 mg/m ³	-	-
DIETHANOLAMINE 111-42-2	-	TWA: 0.46 ppm TWA: 2 mg/m ³ STEL 0.92 ppm STEL 4 mg/m ³ H* Sh+	TWA: 0.2 ppm TWA: 1 mg/m ³ D*	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 3 ppm TWA: 15 mg/m ³ *
2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE 26530-20-1	-	TWA: 0.05 mg/m ³ STEL 0.05 mg/m ³ Ceiling: 0.05 mg/m ³ H* S+	-	-	-
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Triethanolamine 102-71-6	-	TWA: 5 mg/m ³ Ceiling: 10 mg/m ³ D*	TWA: 0.5 ppm TWA: 3.1 mg/m ³ STEL: 1 ppm STEL: 6.2 mg/m ³	S+ TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³
DIETHANOLAMINE 111-42-2	-	TWA: 5 mg/m ³ Ceiling: 10 mg/m ³	TWA: 0.46 ppm TWA: 2 mg/m ³ H* STEL: 0.92 ppm STEL: 4 mg/m ³	TWA: 3 ppm TWA: 5 mg/m ³ STEL: 6 ppm STEL: 30 mg/m ³ A*	TWA: 0.46 ppm TWA: 2 mg/m ³ iho*
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
Triethanolamine 102-71-6	-	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ Peak: 1 mg/m ³	-	-
DIETHANOLAMINE 111-42-2	TWA: 3 ppm TWA: 15 mg/m ³	TWA: 0.11 ppm TWA: 0.5 mg/m ³ Sh+ H*	TWA: 1 mg/m ³ Peak: 1 mg/m ³ * skin sensitizer	TWA: 3 ppm TWA: 15 mg/m ³	-
1,2-BENZISOTHIAZOLIN	-	-	skin sensitizer	-	-

-3-ONE 2634-33-5					
2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE 26530-20-1	-	TWA: 0.05 mg/m ³ H*	TWA: 0.05 mg/m ³ Peak: 0.1 mg/m ³ * skin sensitizer	-	-
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
Triethanolamine 102-71-6	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 15 mg/m ³	-	TWA: 5 mg/m ³	-	STEL: 10 mg/m ³ J+ TWA: 5 mg/m ³
DIETHANOLAMINE 111-42-2	TWA: 0.2 ppm TWA: 1 mg/m ³ STEL: 0.6 ppm STEL: 3 mg/m ³ Sk*	-	TWA: 1 mg/m ³ cute*	-	STEL: 6 ppm STEL: 30 mg/m ³ TWA: 3 ppm TWA: 15 mg/m ³ O*
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Triethanolamine 102-71-6	-	-	-	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	-
DIETHANOLAMINE 111-42-2	-	-	-	TWA: 3 ppm TWA: 15 mg/m ³ STEL: 6 ppm STEL: 22.5 mg/m ³	TWA: 9 mg/m ³ skóra*
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Triethanolamine 102-71-6	TWA: 5 mg/m ³	-	-	-	TWA: 5 mg/m ³
DIETHANOLAMINE 111-42-2	TWA: 1 mg/m ³ Cutânea*	-	-	TWA: 0.5 mg/m ³ TWA: 0.11 ppm STEL: 0.11 ppm STEL: 0.5 mg/m ³ K*	TWA: 0.2 ppm TWA: 1 mg/m ³ vía dérmica*
2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE 26530-20-1	-	-	-	TWA: 0.05 mg/m ³ STEL: 0.1 mg/m ³ K*	-
Nom chimique	Suède		Suisse	Royaume-Uni	
Triethanolamine 102-71-6	Vägledande KGV: 10 mg/m ³ Vägledande KGV: 1.6 ppm NGV: 5 mg/m ³ NGV: 0.8 ppm H*		TWA: 5 mg/m ³ STEL: 5 mg/m ³	-	
DIETHANOLAMINE 111-42-2	Vägledande KGV: 6 ppm Vägledande KGV: 30 mg/m ³ NGV: 3 ppm NGV: 15 mg/m ³ H*		S+ TWA: 1 mg/m ³ STEL: 1 mg/m ³ H*	-	
2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE 26530-20-1	-		S+ TWA: 0.05 mg/m ³ STEL: 0.1 mg/m ³ H*	-	

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Derived No Effect Level (DNEL) - Workers

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Triethanolamine 102-71-6	-	7.5 mg/kg bw/day [4] [6] 140 µg/cm ² [5] [6]	1 mg/m ³ [5] [6]

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
DIETHANOLAMINE 111-42-2	-	0.13 mg/kg bw/day [4] [6]	0.75 mg/m ³ [4] [6] 0.5 mg/m ³ [5] [6]
Isotridecanol, ethoxylated 69011-36-5	-	2080 mg/kg bw/day [4] [6]	294 mg/m ³ [4] [6]
1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE 2634-33-5	-	0.966 mg/kg bw/day [4] [6]	6.81 mg/m ³ [4] [6]
SODIUM HYDROXIDE 1310-73-2	-	-	1 mg/m ³ [5] [6]
BRONOPOL (INN) 52-51-7	-	2 mg/kg bw/day [4] [6] 6 mg/kg bw/day [4] [7] 8 µg/cm ² [5] [6] 8 µg/cm ² [5] [7]	3.5 mg/m ³ [4] [6] 10.5 mg/m ³ [4] [7] 2.5 mg/m ³ [5] [6] 2.5 mg/m ³ [5] [7]
Dodecamethylcyclohexasiloxane 540-97-6	-	-	11 mg/m ³ [4] [6] 1.22 mg/m ³ [5] [6] 6.1 mg/m ³ [5] [7]
Decamethylcyclopentasiloxane 541-02-6	-	-	97.3 mg/m ³ [4] [6] 24.2 mg/m ³ [5] [6]
OCTAMETHYLCYCLOTETRASIOXA NE 556-67-2	-	-	73 mg/m ³ [4] [6] 73 mg/m ³ [5] [6]

Notes

[4]	Effets systémiques sur la santé.
[5]	Effets localisés sur la santé.
[6]	À long terme.
[7]	À court terme.

Derived No Effect Level (DNEL) - General Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Triethanolamine 102-71-6	3.3 mg/kg bw/day [4] [6]	70 µg/cm ² [5] [6]	0.4 mg/m ³ [5] [6]
DIETHANOLAMINE 111-42-2	0.06 mg/kg bw/day [4] [6]	-	0.125 mg/m ³ [4] [6] 0.125 mg/m ³ [5] [6]
Isotridecanol, ethoxylated 69011-36-5	25 mg/kg bw/day [4] [6]	-	87 mg/m ³ [4] [6]
1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE 2634-33-5	-	-	1.2 mg/m ³ [4] [6]
SODIUM HYDROXIDE 1310-73-2	-	-	1 mg/m ³ [5] [6]
BRONOPOL (INN) 52-51-7	0.18 mg/kg bw/day [4] [6] 0.5 mg/kg bw/day [4] [7]	2.1 mg/kg bw/day [4] [6] 2.1 mg/kg bw/day [4] [7] 4 µg/cm ² [5] [6] 4 µg/cm ² [5] [7]	0.6 mg/m ³ [4] [6] 1.8 mg/m ³ [4] [7] 0.6 mg/m ³ [5] [7]
Dodecamethylcyclohexasiloxane 540-97-6	1.7 mg/kg bw/day [4] [6] 1.7 mg/kg bw/day [4] [7]	-	2.7 mg/m ³ [4] [6] 0.3 mg/m ³ [5] [6] 1.5 mg/m ³ [5] [7]
Decamethylcyclopentasiloxane 541-02-6	5 mg/kg bw/day [4] [6]	-	17.3 mg/m ³ [4] [6] 4.3 mg/m ³ [5] [6]
OCTAMETHYLCYCLOTETRASIOXA NE 556-67-2	3.7 mg/kg bw/day [4] [6]	-	13 mg/m ³ [4] [6] 13 mg/m ³ [5] [6]

Notes

[4]	Effets systémiques sur la santé.
[5]	Effets localisés sur la santé.
[6]	À long terme.

[7]

À court terme.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Freshwater (intermittent release)	Eau de mer	Marine water (intermittent release)	Air
Triethanolamine 102-71-6	0.32 mg/L	5.12 mg/L	0.032 mg/L	-	-
DIETHANOLAMINE 111-42-2	0.021 mg/L	0.095 mg/L	0.002 mg/L	-	-
Isotridecanol, ethoxylated 69011-36-5	0.074 mg/L	0.015 mg/L	0.0074 mg/L	-	-
1,2-BENZISOTHIAZOLIN- 3-ONE 2634-33-5	4.03 µg/L	1.1 µg/L	0.403 µg/L	110 ng/L	-
2-OCTYL-2H-ISOTHIAZO L-3-ONE 26530-20-1	2.2 µg/L	1.22 µg/L	0.22 µg/L	0.122 µg/L	-
BRONOPOL (INN) 52-51-7	0.01 mg/L	0.0025 mg/L	0.0008 mg/L	-	-
Decamethylcyclopentasiloxane 541-02-6	1.2 µg/L	-	0.12 µg/L	-	-
OCTAMETHYLCYCLOTE TRASILOXANE 556-67-2	1.5 µg/L	-	0.15 µg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Sewage treatment	Terrestre	Chaîne alimentaire
Triethanolamine 102-71-6	1.7 mg/kg sediment dw	0.17 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.151 mg/kg soil dw	-
DIETHANOLAMINE 111-42-2	0.092 mg/kg sediment dw	0.0092 mg/kg sediment dw	100 mg/L	1.63 mg/kg soil dw	1.04 mg/kg food
Isotridecanol, ethoxylated 69011-36-5	0.604 mg/kg sediment dw	0.0604 mg/kg sediment dw	1.4 mg/L	0.1 mg/kg soil dw	-
1,2-BENZISOTHIAZOLIN- 3-ONE 2634-33-5	49.9 µg/kg sediment dw	4.99 µg/kg sediment dw	1.03 mg/L	3 mg/kg soil dw	-
2-OCTYL-2H-ISOTHIAZO L-3-ONE 26530-20-1	47.5 µg/kg sediment dw	4.75 µg/kg sediment dw	-	8.2 µg/kg soil dw	-
BRONOPOL (INN) 52-51-7	0.041 mg/kg sediment dw	0.00328 mg/kg sediment dw	0.43 mg/L	0.5 mg/kg soil dw	-
Dodecamethylcyclohexasiloxane 540-97-6	13 mg/kg sediment dw	1.3 mg/kg sediment dw	1 mg/L	3.77 mg/kg soil dw	66.7 mg/kg food
Decamethylcyclopentasiloxane 541-02-6	11 mg/kg sediment dw	1.1 mg/kg sediment dw	10 mg/L	2.54 mg/kg soil dw	16 mg/kg food
OCTAMETHYLCYCLOTE TRASILOXANE 556-67-2	3 mg/kg sediment dw	0.3 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.54 mg/kg soil dw	41 mg/kg food

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques	Aucune information disponible.
Équipement de protection individuelle	
Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.
Protection des mains	Porter des gants appropriés.
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié.
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.
Remarques générales en matière d'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide	
Aspect	Creamy liquid	
Couleur	cream	
Odeur	Caractéristique.	
Seuil olfactif	Aucune information disponible	
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition		Aucun(e) connu(e)
pH	5.5	pH (concentrated solution): 5.5
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	2000 cP @ 20°C	Aucun(e) connu(e)
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
	with water	Miscible
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	0.997 @ 20°C	Aucun(e) connu(e)
Masse volumique apparente	Aucune donnée disponible	
Densité de liquide	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)

Caractéristiques des particules

Granulométrie	Aucune information disponible
Distribution granulométrique	Aucune information disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Informations sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit**

Inhalation	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Contact oculaire	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Contact avec la peau	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une légère irritation cutanée.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 379,185.50 mg/kg
 ETAmél (voie cutanée) 99,999.00 mg/kg
 ETAmél (inhalation-gaz) 99,999.00 ppm
 ETAmél (inhalation-vapeurs) 99,999.00 mg/l
 ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)
)

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Triethanolamine	= 4190 mg/kg (Rat)	> 20000 mg/kg (Rabbit)	-
DIETHANOLAMINE	= 780 mg/kg (Rat)	= 11.9 mL/kg (Rabbit)	-
1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE	= 1020 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	-
2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE	= 550 mg/kg (Rat)	= 690 mg/kg (Rabbit)	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une légère irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 6.85388 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Triethanolamine	EC50: =216mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus) EC50: =169mg/L (96h, Desmodesmus subspicatus)	LC50: 10600 - 13000mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: >1000mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 450 - 1000mg/L (96h, Lepomis macrochirus)	-	-
DIETHANOLAMINE	EC50: =7.8mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus) EC50: 2.1 - 2.3mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: 4460 - 4980mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 1200 - 1580mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 600 - 1000mg/L (96h, Lepomis macrochirus)	-	EC50: =55mg/L (48h, Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Triethanolamine	-2.53
DIETHANOLAMINE	-2.46
1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE	0.99

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Triethanolamine	La substance n'est pas PBT/vPvB
DIETHANOLAMINE	La substance n'est pas PBT/vPvB
1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE	La substance n'est pas PBT/vPvB
2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IATA**

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** non réglementé
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** non réglementé
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport** non réglementé
- 14.4 Groupe d'emballage** non réglementé
- 14.5 Dangers pour l'environnement** non applicable
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
- Dispositions spéciales** Aucun(e)

IMDG

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** non réglementé
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** non réglementé
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport** non réglementé
- 14.4 Groupe d'emballage** non réglementé
- 14.5 Dangers pour l'environnement** non applicable
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Dispositions spéciales Aucun(e)
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales****France****Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro RG, France
Triethanolamine - 102-71-6	RG 49
DIETHANOLAMINE - 111-42-2	RG 49, RG 49bis
1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE - 2634-33-5	RG 65

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
DIETHANOLAMINE - 111-42-2	75.	-
1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE - 2634-33-5	75.	-

2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE - 26530-20-1	75.	-
--	-----	---

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)
1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE - 2634-33-5	Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux Type de produits 6 : Protection des produits pendant le stockage Type de produits 9 : Produits de protection des fibres, du cuir, du caoutchouc et des matériaux polymérisés Type de produits 11 : Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication Type de produits 12 : Produits anti-biofilm Type de produits 13 : Produits de protection des fluides de travail ou de coupe
2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE - 26530-20-1	Type de produits 8 : Produits de protection du bois Type de produits 6 : Protection des produits pendant le stockage Type de produits 7 : Produits de protection pour les pellicules Type de produits 9 : Produits de protection des fibres, du cuir, du caoutchouc et des matériaux polymérisés Type de produits 10 : Produits de protection des matériaux de construction Type de produits 11 : Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication Type de produits 13 : Produits de protection des fluides de travail ou de coupe

Inventaires internationaux**TSCA**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

DSL/NDSL

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

EINECS/ELINCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

ENCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

IECSC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

KECL

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

PICCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

AIIC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

NZIoC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques**AIIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H311 - Toxique par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H330 - Mortel par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Section 8: Exposure controls/personal protection

TWA TWA (moyenne pondérée en temps)

STEL

STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale

*

Désignation « Peau »

+ Sensibilisants

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données sur les substances dangereuses
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé

Date de révision 22/01/2024

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité